

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 25/06/2009

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absents excusés :	RAFFIN Christelle qui donne procuration à PERRIN Raphaël. PILLARD Claudie qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth. GINDRE Nicolas
Secrétaire de Séance	ARBEZ-CARME Elisabeth

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 14/05/2009 qui est approuvé à l'unanimité.

I. DISCUSSION REGLEMENT DU PLU

Afin de pouvoir organiser la prochaine réunion publique le vendredi 10/07/2009 à 18h00, les élus sont invités à travailler sur le règlement de diverses zones.

II. SIDEC : TRAVAUX RUE DU MONT ET ECLAIRAGE PUBLIC LE MANON

A) TRAVAUX RUE DU MONT

Après avoir pris note des remarques du SIDEC suite à la délibération du 14/05/09 ne mentionnant pas exactement les termes définis dans le modèle transmis par le syndicat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux défini conformément aux plans joints à la présente délibération,
- Approuve le projet de convention, joint à la présente délibération, et notamment les conditions de participations financières précisées dans l'annexe de cette convention, et résumées ci-dessous :

Nature des travaux	Montant de l'opération en € TTC	Participations en €	Participation communale en €
Réseau électrique	47 150.00	FACE : 30 647.50 Récupération TVA : 7 732.60	8 769.90
Eclairage public	2 240.00	SIDEC : 896.00	1 344.00
Montant total	49 390.00	39 276.10	10 113.90

- Approuve les modalités de versement de la participation financière de la collectivité précisées dans l'article 4.3 de la convention à savoir : 80% à la date exécutoire de la présente convention et 20% à l'achèvement des travaux,
- Dit que les dépenses liées à la présente décision seront imputées au chapitre 238 du budget 2009
- Autorise M. le Maire à demander une subvention au SIDEC selon les termes susvisés et à signer tout document relatif à cette affaire.

B) RENFORCEMENT ET ECLAIRAGE PUBLIC LE MANON

M. le Maire fait part à l'assemblée du plan de financement des travaux d'éclairage public sur le secteur du Manon. Le montant des travaux projetés est de 2200.00€ TTC, le solde restant à charge de la commune est de 60% soit 1320.00€ TTC.

Il est également donné lecture du plan de financement des travaux de renforcement basse tension sur le même secteur.

Le montant des travaux projetés avec enfouissement est de 138 260.00€ TTC, le solde restant à charge de la commune est de 18.6% soit 25 716.36€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à signer les plans de financement, décide de financer cette opération non prévue au BP 2009 en procédant à une décision modificative actée en fin d'année.

III. SIGF : PROPOSITION ACHAT PARCELLES DE BOIS

M. le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Intercommunal de Gestion du Massacre (SIGF) rappelant l'objectif de l'aménagement forestier pour la période 2008/2030 qui, dans l'avenir provoquera une baisse de gains pour les communes.

Par conséquent, afin de compenser ce manque de revenus, le SIGF propose d'acquérir des parcelles limitrophes aux propriétés du Syndicat.

Considérant qu'il est important d'augmenter le domaine afin de pérenniser les recettes futures, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à cette proposition.

IV. AMENAGEMENT FONCIER RURAL

M. le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général informant de la possibilité d'un appel à candidature pour un aménagement foncier rural de la commune.

Aussi, compte tenu de la révision du PLU en cours, l'assemblée délibérante ne souhaite pas déposer de candidature dans l'immédiat.

V. PNR : NOMINATION ELU REFERENT ENERGIE

M. le Maire rappelle l'adhésion de la collectivité au Conseil en Economie Partagé (CEP) réalisé par le Parc Naturel du Haut-Jura en collaboration avec l'Ajena.

Ce conseil a pour objectif d'apporter un soutien dans la réalisation des projets visant à réduire les factures énergie de la commune.

Par courrier en date du 18/06/09, le PNR sollicite un référent au sein du Conseil Municipal afin de faciliter les échanges entre le technicien énergie et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne M. Jean-Christophe SAVOIE comme « référent Energie » auprès du PNR.

VI. NOMINATION REGISSEUR DE RECETTES

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de nommer un régisseur de recettes afin de pouvoir encaisser le produit des photocopies des documents administratifs, le produit des locations des salles municipales, de droits de place, de droits des concessions de cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne Mme Françoise PERALTA régisseur de recettes pour le compte de la collectivité. M. le Maire et Mme la Trésorière Principale de Saint-Claude sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

VII. TARIF FOURNITURES REFECTION APPARTEMENTS COMMUNAUX

M. le Maire rappelle que la collectivité finance les fournitures dans la limite d'un prix plafond pour la rénovation des appartements communaux lorsque les locataires exécutent les travaux.

Considérant la nécessité de réactualiser les montants de participation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder le financement suivant:

- 8 € le rouleau de tapisserie
- 10 € le litre de peinture
- 15 € le m2 de revêtement de sols

VIII. TRAVAUX GARAGES ROUTE DE GENEVE

M. le Maire rappelle l'accord de principe de M. Philippe DALLOZ de voir réaliser un parking à la place des garages attenant l'hôtel des Monts-Jura et une voie d'accès aux Curtilletts dans le cadre de la révision du PLU et de l'aménagement du centre bourg.

Dans un premier temps, il est nécessaire de faire effectuer un relevé topographique et de définir les emprises au sol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à financer 50 % du coût des frais d'étude, et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IX. APPELLATION BATIMENT PLACE DALLOZ

Lors d'une réunion de travail, M. le Maire a demandé aux élus de réfléchir à l'appellation du bâtiment en construction place Dalloz. Considérant que les logements sont en phase de commercialisation et qu'un panneau d'information doit être apposé sur le site, il convient de définir une appellation.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret et à la majorité décide de nommer ce bâtiment « Résidence Le Rubis ».

X. SYDOM DU JURA ET SICTOM DU HAUT-JURA : RAPPORTS ANNUELS 2008

A) SYDOM DU JURA

M. le Maire fait un exposé détaillé du rapport annuel 2008 du Syndicat du Département de Traitement des Ordures Ménagères du Jura.

Le SYDOM regroupe les SICTOM de la région de Champagnole, de la zone de Dole, du Haut-Jura (St-Claude), de la zone de Lons-Le-Saunier et les Communautés de Communes du Plateau de Nozeroy, du Pays de Salins-Les-Bains et du Pays des Lacs soit 542 communes et 266 691 habitants.

Les données sont les suivantes :

L'ensemble des déchets produits par personne représentent 476 kg pour l'année 2008, soit une baisse de 3% par rapport à 2007 :

- 198 kg Bac gris
- 66 kg Bac bleu
- 43 kg Verre
- 169 kg Déchetterie.

85 % des déchets ont été valorisés en 2008 (compostage, valorisation matière, production d'énergie).

39 837 T incinérées, 40 535 T recyclées, 19 542 stockées et 28 128 T compostées.

Budget : Fonctionnement :	Dépenses : 13 633 578 €
	Recettes : 13 808 169 €
Investissement :	Dépenses : 3 605 431 €
	Recettes : 3 682 400 €

Le SYDOM du Jura emploie 316 personnes soit 1 emploi pour 845 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2008 du SYDOM du Jura et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

B) SICTOM DU HAUT- JURA

M. le Maire fait un exposé détaillé du rapport annuel 2008 du Syndicat de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Haut-Jura.

Le SICTOM du Haut-Jura a été créé le 21 octobre 1974. Il assure la collecte des ordures ménagères, la gestion des déchetteries, le transfert des déchets issus des déchetteries au Centre d'enfouissement technique de Courlaoux et la gestion d'une plate-forme de compostage de déchets verts.

La collecte est assurée pour 66 communes, soit un total de 60 926 habitants.

En 2008, 14 475.64 T d'ordures ménagères ont été collectées dont 11 103.22 T en bacs gris (souillés) et 3 472,42 T en bacs bleus (récupérables).

Soit un total de 239 kg/an/habitant, la moyenne départementale étant de 264 kg/an/hab.

* 2 177.98 T de verre collecté soit 35.74 kg/an/hab. pour un total de 277 conteneurs

* 274.00 T de papier collecté et 412.820 T de carton mis en balles.

A Septmoncel, 14 conteneurs semi-enterrés « Molok » gris et 12 bleus de 5000 L. Soit 1 gris pour 54 habitants, et 1 bleu pour 63 habitants.

Prix de revient des divers services :

- Collecte : Benne semi-enterrées 9.35€/ hab.

- Traitement : 23.05€/ hab.

- Déchetteries : 11.91€/ hab.

- Compostière : 1.83€/ hab.

-Total à l'habitant : 66.42€ soit une augmentation de 2.88% par rapport à 2007.

Le SICTOM dispose de :

- 2 déchetteries principales à Saint-Claude et Morbier
- 4 déchetteries relais : Moirans, St-Lupicin, Longchaumois, et Les Rousses.

Il est à noter une augmentation de fréquentation des déchetteries avec une baisse pour les déchetteries mobiles.

Le SICTOM du Haut-Jura emploie 40 personnes dont 5 administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2008 du SICTOM du Haut-Jura et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

XI. COURRIERS DIVERS

A) BILAN ACTIVITE LA POSTE

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Directeur des ventes et de Groupement Postal dressant un bilan d'activité du bureau de Septmoncel pour le premier trimestre 2009.

Le bureau est ouvert au public 15 heures par semaine. L'activité du guichet représente en moyenne 4 heures 31 par semaine. L'activité du trimestre représente 18 minutes de travail par heure d'ouverture au public. La moyenne départementale se situant à 45 minutes.

M. le Maire souhaiterait disposer des données statistiques de fréquentation par tranche horaire.

B) FOLJ SERVICE CULTUREL COTE COUR

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Jean-Noël MATRAY, délégué culturel remerciant la collectivité pour la subvention accordée pour l'année 2010 relative aux activités théâtrales à destination des élèves de l'école primaire.

C) MME ERIKA PERRIER

Par courrier en date du 22/06/09, Mme Erika PERRIER informe la municipalité que le mur surplombant son jardin est effondré côté chemin pédestre, ainsi que celui longeant l'accès à sa propriété qui est dans un état de dégradation avancée.

M. le Maire et M. Alain MOYAT proposent de se rendre sur les lieux afin d'évaluer l'état des travaux à réaliser.

D) ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

Par courrier en date du 25/06/09, M. le Président de l'association des Maires Ruraux de France sollicite une adhésion de la collectivité. Le Conseil Municipal prend note de cette demande et étudiera la question pour l'année 2010.

XII. QUESTIONS DIVERSES

A) CONSEIL GENERAL : CARTES AVANTAGES JEUNES

M. le Maire fait part de la possibilité pour la collectivité d'acheter des cartes Avantages Jeunes à destination des jeunes de moins de 26 ans. Cette carte a pour objectif d'apporter des réductions et des gratuités dans la culture, la découverte, les sports et loisirs, les boutiques et les services.

M. le Maire propose d'offrir la carte Avantages Jeunes aux élèves de CM2 entrant en 6^{ème}.

L'assemblée se montre favorable à cette proposition.

B) REGION GENDARMERIE FRANCHE COMTE : IMPLANTATION D'UN ABRI

M. le Maire fait part d'une demande émanant de la région Gendarmerie de Franche-Comté sollicitant l'autorisation d'implanter un abri sécurisé afin d'abriter un groupe électrogène nécessaire au bon fonctionnement du relais radioélectrique du Crêt Pela.

Le bâtiment est implanté sur le territoire de Lajoux, parcelle AL13, propriété de la commune de Septmoncel.

M. le Maire informe l'assemblée que les services du PNR n'ont pas d'objection à formuler quant à ce projet. L'assemblée émet un avis favorable à cette construction.

C) SNC DU SAUT DU CHIEN

M. Le Maire informe l'assemblée du projet d'implantation d'une microcentrale hydro-électrique dans le site des gorges du Flumen par la société SNC du Saut du Chien représentée par M. Urbain HUBAU.

Suite à une réunion en mairie le 20/05/09, les services de la DIREN et du PNR ont émis un avis défavorable à ce projet compte tenu de sa situation dans un site classé.

Par conséquent, ladite société envisage la vente de ses propriétés à la collectivité. Cette proposition a été discutée au PNR qui recherche des financements.

D) COMPTE RENDU SIA DU CHAPY

M. Jean-Christophe SAVOIE dresse un compte-rendu de la séance du 11/06/09. Des travaux seront envisagés sur les secteurs de l'Etain et Bas du Village pour un montant total de 30 100.00€ HT.

Par ailleurs, il est à noter que l'épandage des boues sera difficile, du fait du classement d'un nombre important de terrains en agriculture biologique. La solution de l'assèchement est à étudier.

A) COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE

M. Patrick GINI présente le compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 09/06/09.

Le Conseil d'Ecole remercie les intervenants extérieurs et l'employé communal pour leurs diverses interventions et expose une liste de travaux à étudier et à réaliser durant l'été.

Le ménage des locaux sera effectué par Mlle Florence PROST qui bénéficiera de 50h pour effectuer cette tâche.

Le contrat d'Emploi de Vie Scolaire (EVS) cesse à la fin de l'année scolaire. Aucun recrutement n'a eu lieu pour la rentrée prochaine.

Le fonctionnement de 24 heures hebdomadaires ne satisfait pas l'équipe pédagogique qui juge ce dispositif trop lourd pour les enfants. Les enseignants souhaitent réitérer la proposition de 24h réparties sur 9 demi-journées (dont le mercredi matin).

B) POINT SUR TRAVAUX EN COURS

M. Le Maire dresse un état d'avancement de certains dossiers en cours:

- La réalisation de la plate-forme de la Fin du Pré est toujours en cours.
- Le terrassement du bâtiment de la boulangerie est terminé. L'avancement des travaux est normal.
- Une partie de la réalisation du parking de la Poste est terminée. Il est donné lecture du devis de la société SJE concernant la plus value au prix de réalisation d'une imprégnation bicouche par un tapis d'enrobé à chaud pour un montant de 4 999.28€ TTC. L'assemblée est invitée à réfléchir à cette question.
- La campagne de point à temps 2008 reconnue comme non satisfaisante sur certains secteurs a été refaite aux frais de l'entreprise.
- L'ossuaire du cimetière est réalisé et le caveau d'attente est opérationnel. M. le Maire propose d'informer les administrés sur les différents aménagements du cimetière.

C) TELE NUMERIQUE TERRESTRE (TNT)

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'entretien qu'il a eu avec Mme COMMARMOND, de la société ITAS TIM concernant l'installation de la TNT sur le secteur de Bévy.

Un dossier d'information est à la disposition des élus au secrétariat.

D) SIG SIDEC /SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES

Mme Sylvie MICHAUD informe l'assemblée que la numérisation des plans est réalisée. Le SIDEC intégrera ces informations dans son logiciel de SIG pour une consultation effective en octobre.

Séance levée à 0 h 45

Le Maire,

Affiché le 01/07/2009

Raphaël PERRIN